

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 27 Juin à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Juin, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. LUCIANI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PERES, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, MM. BERNARDI, COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 27 Juin 2011

Délibération N°2011 / 153

Décision modificative N°1 du Budget Principal 2011.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'année 2011.

La décision modificative présentée aujourd'hui est un budget d'ajustements de la section investissement. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services.

Ce projet se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	0,00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	1.392.066,00 €
Total	1.392.066,00 €

les principales inscriptions concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	211 500,00 €	Cpte 1068	Affectation du résultat de l'exercice 2010	951 727,00 €
Chap. 204	Subventions d'équipement	133 000,00 €	Chap. 13	Subventions reçues	440 339,00 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	258 502,00 €			
Chap. 23	Immobilisations en cours	789 064,00 €			
Total Dépenses		1 392 066,00 €	Total Recettes		1 392 066,00 €

La décision modificative prévoit des réajustements de crédits en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours. Les opérations concernées sont les suivantes :

- aménagement d'une école aux salines (ex-IME)
- Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de surface des parkings
- Maitrise d'œuvre pour la restauration de l'église saint Erasme
- Subventions pour l'aide au bâti ancien
- Divers acquisitions de matériel
- Travaux d'espaces verts
- Réhabilitation du garage municipal (2ème phase)
- Aménagement des contrôles d'accès à la rue Fesch
- Divers travaux de voirie

L'équilibre budgétaire est obtenu par :

- Un ajustement des produits des amendes de police
- Un ajustement des subventions sur divers opérations
- Une mobilisation partielle de l'affectation du résultat de l'exercice 2010

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville que je vous demande de bien vouloir approuver.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint au Maire,
et après en avoir délibéré,

Vu, la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu, la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu, l'article R 221-19 du code monétaire et financier,
Vu, l'article 2021 du code civil,
Vu, le vote du budget primitif 2011 intervenu le 14 mars 2011 (Délibération n° 2011/31)
Vu, le vote de l'affectation du résultat du compte administratif 2010 pour le budget principal en date du 30 mai 2011 (Délibération n° 2011/125)
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juin 2011.

ADOPTE
Par 28 voix pour,
et 3 voix contre (Mme GUERINI, M. SBRAGGIA, M. MARCANGELI)

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2011 du budget principal de la Ville telle que précisée dans le document annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI